



Communiqué de Presse

Soutien européen à l'exportation de produits agricoles moldaves : attention aux bonnes intentions !

Le marché européen n'a pas besoin de la pomme Moldave

Paris le 14 juin 2022 – L'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) et la Fédération Nationale des Producteurs de Fruits (FNPF) ont pris connaissance d'une [proposition de règlement de la Commission européenne](#) visant à augmenter les importations de fruits et légumes moldaves sans droit d'entrée en Europe. Si l'intention semble à première vue louable (soutenir l'économie moldave affectée par la guerre en Ukraine), l'ANPP et la FNPF alertent sur une déstabilisation potentielle des marchés européens, notamment celui de la pomme.

Cette proposition de règlement présentée par la Commission européenne prévoit de doubler pour un an les quantités de prunes, de raisins de table, de pommes, de tomates, de cerises, d'ail et de jus de raisin exemptées de droits de douane à leur entrée dans l'Union. Selon le commissaire européen chargé du Commerce, Valdis Dombrovskis, cet accès facilité au marché européen pour ces produits agricoles doit permettre à la Moldavie de « *rediriger ses flux commerciaux affectés par la guerre* ».

L'ANPP et la FNPF alertent le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que la Commission européenne sur le risque que représente cette réorientation de flux. Le marché européen de la pomme en particulier, tout juste à l'équilibre, pourrait être déstabilisé sur ses segments « pomme de table » et « pomme à dessert », même avec des flux d'entrée faibles. En effet, des pays membres de l'Union, tels que la Pologne, déjà pénalisés par la fermeture du marché Russe, risquent fort de se réorienter vers les débouchés à l'ouest. Par ailleurs, la pomme française n'a pas besoin de nouvelles concurrences alors même qu'elle souffre déjà d'un défaut de compétitivité, aggravé par une augmentation des coûts de production, et de réelles difficultés à conquérir des places à l'export.

L'ANPP et la FNPF appellent à une surveillance étroite des marchés, et à un respect strict du caractère provisoire de cette mesure. Plus largement, cette mesure renforce la nécessaire identification de l'origine des produits agricoles pour le consommateur final, quels que soient le mode et la forme de commercialisation des pommes (RHF, compotes, etc.). En effet, les conditions françaises de production, fondées sur l'agroécologie, ainsi que les contraintes et normes françaises que nos arboriculteurs s'attachent à respecter ne sont pas comparables aux standards moldaves. Il est indispensable que les consommateurs en soient informés.

Contact presse

Philippe Hériard

Tél. : 06 12 46 21 38

heriard@droitdevant.fr



A propos de l'ANPP :

L'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) est l'association française des producteurs de pommes et poires. Elle regroupe 300 adhérents représentant 1 400 producteurs au travers d'organisations de producteurs, de producteurs indépendants, d'expéditeurs et de centres d'expérimentation. L'ANPP valorise le savoir-faire de ses adhérents engagés dans la Charte Qualité Vergers écoresponsables, reconnue « Certification Environnementale des exploitations agricoles » niveau 2 par le Ministère de l'agriculture en 2013. Le label « Vergers écoresponsables » identifie cette production depuis 2010. Elle représente 1.000.000 tonnes de pommes et 50.000 tonnes de poires. Le label Vergers écoresponsables est également étendu aux pêches nectarines et abricots français. Pour en savoir plus : www.lapomme.org & www.vergers-ecoresponsables.fr

A propos de la FNPF :

Seul syndicat dédié exclusivement à la défense des intérêts des producteurs de fruits, la FNPF a été créée en 1946, à l'initiative de producteurs de fruits. Elle a pour objectifs de les unir, de les représenter et d'appuyer leurs actions ainsi que celles de l'ensemble de la filière.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, la FNPF dispose d'un enracinement territorial fort avec 34 antennes départementales ainsi que d'une vision plus économique, par produits, grâce à ses associations spécialisées. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://fnpfruits.fr/>

Contact presse
Philippe Hériard
Tél. : 06 12 46 21 38
heriard@droitdevant.fr